

Compte rendu de commission voirie du 4 juin 2024

Lieu : locaux de Colmar Agglomération à Colmar

Etaient présent : Jérôme Lecarpentier, Philippe Scheibling, Frederic Hilbert, Eloi Desseigne, Denis Hartmann, Marc Lagarde.

Ordre du jour

1. Présentation des participants (et de la nouvelle structure du CADRes)
2. Foire aux Vins (FAV)
3. Travaux de voirie et signalisation pour les cyclistes et les voitures
4. Véhicules stationnés sur les pistes cyclables
5. Liste des sujets en cours

Point 2 : la FAV

Le CADRes propose le slogan suivant : Cette année, pour la FAV, ne venez pas en vélo, c'est bien trop pratique !

Le problème de stationnement des voitures et de l'accès est récurrent. Propositions :

1. Aménagement cyclable temporaire, de la gare vers la FAV
2. Maintien, extension et renforcement de la sanctuarisation des pistes cyclables aux abords de la FAV

La réponse 2.1

1. Dédier un couloir cyclable sur toute la distance est compliqué, notamment aux intersections. La ville suggère d'étudier la faisabilité d'une « voie centrale banalisée » sur une partie (Rue Papeterie), un sens unique (rue des 3 épis). Un fléchage vélo-fav est aussi possible. La ville précise qu'il sera difficile pour elle de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures évoquées d'ici le début de la FAV
2. La ville suggère que le CADRes adresse un courrier au Directeur Christophe Crupi afin de l'interpeler sur ces sujets qui sont de la responsabilité de Colmar Expo. Projet de courrier déposé sous zaclys, dossier 04 Manifestations sorties_fav été 2024.
3. La ville rencontre Colmar Expo le 18 juin prochain pour aborder l'organisation.

La réponse 2.2 : seule la verbalisation est efficace pour éviter le stationnement sur pistes cyclables. CF 2.3 ci-dessus

Point 3 : signalisation travaux sur pistes cyclables

Il y a une dérive concernant la signalisation durant la période des travaux. La ville va engager un surveillant travaux qui aura, à terme, un pouvoir de Police, pour verbaliser.

Point 4 : véhicules stationnés sur pistes cyclables.

Là encore, seule la verbalisation, voire la video-verbalisation est efficace.

Le CADRes indique envisager une opération « stationnement minute » à l'image de ce qui se fait aux USA où des associations arrêtent les voitures, une minute seulement, afin de laisser passer en sécurité, les cyclistes, gênés par un véhicule sur une piste cyclable. La Ville prend acte de cette volonté, pour autant, cette éventuelle action ne pourra se faire sans l'accord préalable.

Point 5 : liste des sujets en cours

1. Le CADRes demande que la liste actualisée soit adressée par mail par M Scheibling.
2. La ville nous informe que les travaux au carrefour de la rue de la Semm/Alsace vont démarrer le 17 juin, pour une fin, fin aout. M BRICE sera notre interlocuteur en cas de dérive sécurité.
3. Les ruches (conteneur de stationnement pour vélo) : 5 sont installées à Colmar mais l'expérimentation n'est pour l'instant pas concluante compte tenu des nombreux problèmes techniques rencontrés. (autonomie, accès, sortie, etc.).

Prochaine réunion à planifier en septembre.

En annexe : projet de courrier pour Christophe Crupi, Colmar Expo.